

## Subventions aux associations pour 2001

**Rapporteur : M. Le Président**

Monsieur le Président rappelle les attributions ci-dessous exposées :

Subventions	Attributions					Sollicitation
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Associations déjà subventionnées</b>						
ADIL	120 000 F	123 000 F	123 000 F	128 000 F	128 000 F	140 000 F
HDL	40 000 F	40 000 F	40 000 F	50 000 F	60 000 F	65 000 F
<b>Nouvelles demandes de subvention</b>						
Agence immobilière à vocation sociale			- F	- F	- F	20 000 F
ALEPH	- F	- F	- F	- F	- F	50 000 F

Sur avis favorable de la Commission Habitat du 1<sup>er</sup> février 2001 et du Bureau du 12 février 2001, sur proposition du Président,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention concernant les organismes suivants :

- ADIL : 140 000 F
- HDL : 65 000 F
- AIVS : 20 000 F
- ALEPH : 50 000 F

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2001 à l'article 6574 "Subventions Fonctionnement Organisme Droit Privé" en fonction 70 "Services communs logement".

Sur proposition de la Commission Habitat, un compte-rendu annuel d'activités relatif à l'agglomération sera produit par ces associations.

Pour extrait conforme,

Le Président